

Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 30 mars 2026

Absentes excusées : Sandrine BINETTI et Carole GUIRAL
Présente en tant que public Delphine GUERIN

Précédent procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Vote compte financier unique 2025

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	83 816,11	0,00	54 103,05	0,00	137 919,16
Opérations exercice	146 835,02	240 052,53	287 914,15	215 061,34	434 749,17	455 113,87
Total	146 835,02	323 868,64	287 914,15	269 164,39	434 749,17	593 033,03
Résultat de clôture		177 033,62	18 749,76			158 283,86
Restes à réaliser	0,00	0,00	30 000,00	262 658,93	30 000,00	262 658,93
Total cumulé	0,00	177 033,62	48 749,76	262 658,93	30 000,00	420 942,79
Résultat définitif		177 033,62		213 909,17		390 942,79

Voté à l'unanimité.

Affectation du résultat

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	83 816,11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	6 403,84
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	93 217,51
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	177 033,62
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	177 033,62
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	177 033,62
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Voté à l'unanimité.

Fixation Indemnité des élus

Le taux pour le Maire est déterminé d'office, selon le nombre d'habitants.
Pour LABURGADE l'indemnité est donc de 1155,06€ brut.

Pour les adjoints, le taux maximum, en fonction du nombre d'habitants, est de 10,89% soit 447,64€ brut. Il est décidé à l'unanimité d'octroyer le taux maximum aux trois adjoints.

Admission en non-valeur

Le service de gestion comptable est autorisé à admettre en non-valeurs les créances de faible montant. Accepté à l'unanimité.

Délégations aux maires

Douze délégations au Maire ont été données au maire.

Désignation des délégués aux syndicats

Parc Naturel Région des Causses du Quercy : FERMY Maryse titulaire, BINETTI Sandrine suppléant

TERRITOIRE ÉNERGIE LOT : BOISSET Guy titulaire, SAUVIER Jean-Claude suppléant

SDAIL : OLIJNYK Christophe titulaire, SAUVIER Jean-Claude suppléant

SYDED : 1 référent = BOISSET Guy – VIALETTE Thierry suppléant

Référent Moustique tigre : BARBONI Sabine

CORRESPONDANT DÉFENSE : MARTINS Jean-Marc

RESPONSABLE A.GE.DI : RABOUILLE Elodie

SYCTOM : titulaire BOISSET Guy, suppléant OLIJNYK Christophe

Les commissions communales ne sont pas déléguées puisque tout est traité en conseil municipal.

- Questions diverses.
- Voir les textes de loi pour les tailles qui ne sont pas faites par les habitants (branche sur la route...)
- Voir les marquages au sol : Martins Jean-Marc doit se renseigner pour les refaire à moindre coût.
- Une partie du faux plafond de la salle des fêtes vient de tomber. Nous allons recontacter le plaquiste.

Séance levée à 22h45.